" GROUPE RIVIERE "

Société par Actions Simplifiée au capital de 314 900,00 €
18 rue de la République – 34000 MONTPELLIER
RCS 343 622 007 Montpellier

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 2 octobre 2026

Le **2 octobre 2026** à 9h30 heures, dans les bureaux de GROUPE RIVIERE sis 18 rue de la République à Montpellier,

Monsieur Dominique Rivière, Président, a réuni la présente assemblée afin que la collectivité des actionnaires se prononce sur l'ordre du jour.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émargée en entrant en séance par les actionnaires présents et par les mandataires des actionnaires représentés. Monsieur Dominique RIVIÈRE préside la séance en sa qualité de Président. Aucun actionnaire présent n'accepte la fonction de scrutateur ou de secrétaire.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par le bureau ainsi constitué, qui constate que les actionnaires présents ou représentés possèdent 3.077 actions sur les 3.077 actions formant le capital social et ayant le droit de vote. En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Après avoir constaté que depuis plusieurs exercices, les commissaires aux comptes n'émettaient plus de rapport et que les critères nécessitant la nomination d'un commissaire aux comptes, n'étaient plus satisfaits par le Groupe RIVIERE,
la suppression des noms des commissaires et de leur du mandat au cas où il serait encore valide est mis au vote de l'assemblée.

-

Puis il dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- un exemplaire de la lettre de convocation adressée aux actionnaires ;

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu le président et les explications complémentaires fournies verbalement, approuve le principe du changement sollicité,

Résolution

Les associés décident d'annuler la décision prise en Assemblée générale extraordinaire du 25 septembre 2026 qui consistait à supprimer toute mention d'un commissaire aux comptes.

En conséquence, iles mentions des commissaires aux comptes :

- ROBERT Emmanuelle
 Commissaire aux comptes suppléant
 58 ans - 09/1968

- JP Audit
 Commissaire aux comptes titulaire
 SIREN : 795217256

Restent mentionner et le Kbis mentionnera ces 2 noms

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

- autorise **le représentant légal de la société** Groupe Rivière **à signer tous actes et documents relatifs à cette resolution.**

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 10 heures;
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau.

Le Président
Dominique RIVIÈRE